

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Parc des Expositions - 46, route de MACON - 71 120 CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 12 mars 2024.

### **DÉLIBÉRATION N° DEL2024\_010 - RESSOURCES HUMAINES CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET**

Dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement prévu par la loi NOTRE au bénéfice de la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2026, il est proposé de recruter un chargé de mission pour l'exercice de ces compétences sur le territoire intercommunal.

Ce poste est ouvert aux catégories hiérarchiques A et B de la filière administrative et technique et fera l'objet d'un contrat de projet. Il s'agit d'un emploi non permanent, qui n'est donc pas ouvert aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement.

Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre à minima les grandes étapes de la procédure de recrutement des contractuels sur emploi permanent (publication d'une offre d'emploi détaillée ; réception de chaque candidature ; appréciation portée sur chacune au regard des compétences, aptitudes, qualifications et expérience professionnelles, potentiel du candidat et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi).

Les missions du poste de chargé de mission sont décrites ci-après.

#### **STRATÉGIE ET COORDINATION TERRITORIALE**

- Produire et partager les éléments de diagnostic en relation avec les autres compétences communautaires et le projet de territoire (enjeux, priorités, etc.)
- Travailler avec la direction pour l'élaboration du projet stratégique du grand cycle de l'eau (englobant la GEMAPI, la gestion des ressources et le petit cycle de l'eau), dans le cadre des transitions du territoire et conformément à la vision politique insufflée par l'exécutif
- Coordonner la mise en œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement sur le territoire dans la perspective d'un service opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- Assurer la finalisation de l'intégration des compétences eau et assainissement dans ses aspects techniques, financiers et juridiques en lien avec les services concernés.

#### **PILOTAGE ET ANIMATION DES GROUPES DE TRAVAIL**

- Animer et alimenter les groupes de travail composés d'élus communautaires, en charge de la préfiguration : comité technique, comité de pilotage, commissions.
- Développer l'évaluation des niveaux de services rendus, des niveaux de services visés : qualité des services rendus, benchmarks territoriaux (indicateurs, tarifications, etc...)
- Produire des synthèses, préparer de réunions, rédiger les Comptes-Rendus et les notes internes
- Organiser et animer les réunions de travail, les comités techniques et les comités de pilotage en collaboration avec le bureau d'étude, communes et syndicats.

#### **MISE EN PLACE OPERATIONNELLE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

- Assurer le suivi et la coordination de l'exercice des compétences transférées en lien avec les syndicats, délégataires et prestataires
  - Préparation des budgets et plans d'investissements dédiés en lien avec le DGA et la DGS
  - Etre l'interface des interlocuteurs extérieurs et des communes dans le cadre de l'exercice des compétences eau et assainissement collectif
  - Travailler à des axes d'amélioration de la qualité des services précitées.
- Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le financement d'une partie du poste précité.

La subvention peut aller jusqu'à 50 % du coût du poste dédié à la mission d'appui à la mise en œuvre de la structuration des compétences eau et assainissement dans la limite d'un ETP pour une durée de 2 ans avec un coût plafond de 72 500 € par an.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24

Vu le décret 88-145 modifié,

Vu le Décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le Décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 07 mars 2024,

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Social Territorial du 27 mars 2024

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :**

**A l'unanimité,**

**DÉCIDE**

- **De créer, selon les opérations définies ci-dessus, l'emploi non permanent suivant et de modifier le tableau des effectifs en conséquence :**

Durée prévisible du projet	Nombre d'emploi	Filière	Catégorie	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
6 ans	1	Administrative Technique	A et B A et B	Chargé de mission transfert compétences eau/assainissement	Temps complet

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

- **l'agent non titulaire percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire du grade d'emploi concerné,**
- **le montant de la rémunération sera déterminé par l'autorité territoriale en prenant en compte :**
  - la grille indiciaire indiquée ci-dessus,**
  - les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice,**
  - la qualification détenue par l'agent (diplômes ou niveau d'étude),**
  - l'expérience professionnelle de l'agent,**
- **les crédits correspondants seront inscrits au budget supplémentaire,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier, et à signer l'ensemble des documents y afférent.**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Elisabeth PONSOT
Membres présents à la séance : 59	Votants : 70

### **Délégués Communautaires Présents :**

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Jean-Baptiste LEFORT, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, JOURNET Pauline, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Richard PERRIER

### **Délégués ayant donné pouvoir :**

Magali DUCROISSET à David BÊME, André ACCARY à Pierre BERTHIER, Christian LAROCHE à Paul DUMONTET, Céline BIJON à Michel TRAVELY, Thierry DESJOURS à Marie-France MAUNY, Cédric FRADET à Chantal CHAPPUIS, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE à Gilles PERRETTE, Jean-Marc NESME à Catherine CLERGUÉ, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Daniel THERVILLE à Éric BOURDAIS

### **Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

Annie BOISSARD, Guillaume CHAUVEAU, Anne-Thérèse BLANCHARD, Stéphane JOURNET

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 28 mars 2024  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**